



Quel futur budget de l'UE pour s'adapter aux priorités de l'UE ?

EN BREF

Les discussions sur l'avenir du budget de l'Union européenne (UE) s'intensifient. Le présent document analyse les grandes étapes du processus d'élaboration des politiques depuis la dernière étude de la CRPM sur les enjeux concernant le futur budget de l'UE en [février 2017](#).

Il examine tout d'abord le **rôle évolutif du budget de l'UE** tel qu'il est envisagé dans le document de réflexion de la Commission européenne sur l'avenir des finances de l'UE :

- le **renforcement des principes traditionnels** (subsidiarité, valeur ajoutée de l'UE, simplification) et **l'émergence de nouveaux principes** (la fonction incitative des financements européens, l'éventuelle fonction de « stabilisation » du budget de l'UE)
- **l'impact du Brexit** et son incidence sur le calendrier de la Commission en ce qui concerne la publication de la proposition sur le futur budget de l'UE.

Le document se penche ensuite sur les **probables axes stratégiques du prochain budget de l'UE**, en analysant :

- les **nouvelles priorités** susceptibles d'être soutenues par le prochain budget de l'UE
- les **politiques existantes de l'UE qui devraient être renforcées**
- la situation concernant **les domaines prioritaires de la CRPM** (politique de cohésion, questions maritimes, accessibilité et transports)

La note conclut en proposant que la **CRPM adopte une vision sur le budget de l'UE post-2020 en début d'année prochaine**, avec quelques pistes de réflexion ouvertes à la discussion.

1. Introduction

Dans les sept mois suivant la publication de cette note, la Commission européenne devrait avoir publié un paquet législatif sur le futur du budget de l'Union européenne à partir de 2020.

Alors que la CRPM continue d'élaborer des propositions sur ses grands domaines prioritaires (politique de cohésion, questions maritimes, accessibilité et transports) pour la période post-2020, le moment est propice pour faire le point sur les évolutions récentes liées à l'avenir du budget de l'UE et présenter différentes options pour une future position de la CRPM. C'est ce que cette note vise à atteindre.

Les **sections 2 et 3** analysent les principales questions liées à la réforme du budget de l'UE et s'appuient sur les références suivantes :

- [le document de réflexion de la Commission européenne sur l'avenir des finances de l'UE](#) (Juin 2017)
- [la communication de la Commission européenne sur les stratégies de spécialisation intelligentes](#) (Juillet 2017)
- [le rapport du groupe indépendant de haut niveau sur la maximisation de l'impact des programmes de recherche et d'innovation de l'UE](#) (Juillet 2017)
- le discours de Jean-Claude Juncker, Président de la Commission européenne, sur l'[état de l'Union](#) (Septembre 2017)
- les prises de position des États membres sur l'avenir de la politique de cohésion
- les témoignages de représentants de haut niveau de l'UE lors de réunions avec la CRPM

La **Section 4** propose une voie à suivre pour que la CRPM développe une vision du budget de l'UE pour la période post-2020.

2. À quoi ressemblera le futur budget de l'UE ?

2.1 Une évolution du rôle du budget européen

Avant d'examiner les considérations sur la taille du futur budget de l'UE et les choix en matière de priorités politiques, le débat est d'ores et déjà orienté par un changement de discours concernant la définition de son rôle et de ses fonctions.

La Commission européenne a publié en juin 2017 le dernier de ses cinq documents de réflexion sur l'avenir des finances de l'UE. Le secrétariat de la CRPM a réalisé une [brève analyse](#) visant à préciser les implications du document pour la politique de cohésion.

2.1.1 Renforcement des principes traditionnels

- ***Valeur ajoutée de l'UE par rapport au « juste retour »***

Comme ce fut déjà le cas pour les réformes conduisant au cadre financier pluriannuel (CFP) 2014-2020, le **concept de « valeur ajoutée européenne »** constituera **un fil conducteur pour la réforme du budget de l'UE après 2020**.

La « valeur ajoutée de l'UE » est un concept vague et multiforme, pour lequel [il n'existe aucune définition universellement acceptée](#). Ce concept vise à contrecarrer l'approche de « *juste retour* »,

qui a vu les discussions budgétaires de l'UE, lors des précédentes négociations du CFP, dominées par des questions d'équilibres budgétaires propres aux États membres et leurs intérêts dans les différents programmes et politiques de l'UE.

Le document de réflexion de la Commission européenne introduit une nouveauté pour consolider ce concept dans le budget de l'UE : **plus la valeur ajoutée européenne apportée par une politique ou un programme est élevée, plus le taux de cofinancement de l'UE devrait être élevé**. Cela s'appliquerait également aux politiques qui n'avaient auparavant aucun mécanisme de cofinancement, comme le premier pilier de la Politique Agricole Commune (PAC).

- **Subsidiarité**

Lié au concept de valeur ajoutée de l'UE, le concept de subsidiarité est largement repris dans le document de réflexion sur l'avenir des finances de l'UE. Le Président Juncker a particulièrement insisté sur ce principe à l'occasion de son **discours sur l'état de l'Union** en septembre dernier, lorsqu'il a appelé à la création d'une **Task Force proportionnalité et subsidiarité** chargée de « *regarder de plus près toutes nos politiques, afin que l'Europe n'agisse que là où elle a une vraie valeur ajoutée* ».

- **Simplification**

Le document de réflexion introduit deux nouvelles idées visant à améliorer la simplification de l'exécution du budget de l'UE que la CRPM juge audacieuses :

- un « **cadre réglementaire unique** » pour les programmes de financement de l'UE
- un « **fonds d'investissement unique** » qui fusionnerait les cinq fonds européens structurels et d'investissement (ESI).

Ce que cela implique pour la CRPM

Les concepts de subsidiarité et de valeur ajoutée de l'UE sont louables, mais sont une arme à double tranchant : l'hypothèse selon laquelle il ne devrait y avoir d'action au niveau de l'UE que si elle est plus efficace que l'action au niveau national ou régional - ou si elle apporte une valeur ajoutée européenne - pourrait également être utilisée contre les politiques soutenant des projets au niveau régional, telles que la politique de cohésion.

La CRPM est déjà favorable à l'idée d'un ensemble unique de règles pour les fonds ESI. Elle doit encore se prononcer sur les avantages et les inconvénients d'un fonds d'investissement unique.

2.1.2 De nouveaux principes s'imposent au premier plan

Le document de réflexion propose plusieurs options novatrices concernant les fonctions du budget de l'UE.

- **Une « carotte » pour garantir que les États membres défendent les valeurs européennes**

Il y a une mention explicite du rôle que pourrait jouer le budget de l'UE à l'avenir pour soutenir plus directement les valeurs¹ européennes communes.

¹Elles sont décrites dans le document sur les finances de l'UE comme suit : démocratie, liberté, État de droit, droits fondamentaux, égalité, solidarité, durabilité et paix.

Une telle possibilité reflète étroitement une proposition faite par le gouvernement allemand en mai de cette année visant **à lier l'éligibilité au financement communautaire au respect de l'État de droit**. Ce serait une arme supplémentaire dans l'arsenal de la Commission pour faire pression sur des pays comme la Pologne ou la Hongrie afin qu'ils respectent les valeurs européennes ou accueillent des migrants et des réfugiés.

- **Une incitation pour que les États membres mettent en œuvre des réformes structurelles**

Une autre nouveauté est la possibilité exprimée dans le document **d'utiliser le budget de l'UE comme une incitation à faire appliquer plus efficacement le processus du semestre européen** - un processus annuel de réformes structurelles macroéconomiques adressées par la Commission à chaque État membre.

Cela pourrait intervenir de deux manières :

- Un taux de cofinancement communautaire plus généreux pour les programmes relevant de la politique de cohésion si les États membres peuvent montrer de réels progrès dans la mise en œuvre des recommandations spécifiques par pays.
- Un mécanisme de financement dédié (hors politique de cohésion) pour récompenser financièrement les États membres qui affichent de bons résultats dans l'application de leurs recommandations spécifiques.

- **Une fonction de « stabilisation »**

Le document suggère également une fonction de stabilisation du budget de l'UE pour **prévenir des effets de crises et chocs économiques et sociaux susceptibles de se produire à l'avenir**. Cela pourrait prendre la forme d'une réserve de crise, afin de renforcer les instruments communautaires existants tels que le Fonds de solidarité européenne et le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, ou d'un dispositif totalement nouveau.

De tels plans pourraient également être associés au budget de la zone euro – mais le document ne fournit pas suffisamment de détails quant à la forme que prendrait un tel dispositif.

Ce que cela implique pour la CRPM

Il s'agit de trois rôles nouveaux et en grande partie jamais expérimentés pour le budget de l'UE. L'idée d'utiliser les fonds ESI comme carotte pour inciter les États membres à mettre en œuvre des réformes structurelles peut potentiellement aller à l'encontre des fondements mêmes de la politique de cohésion en tant que politique d'investissement et de solidarité, en particulier si lesdites réformes structurelles ne sont pas liées aux priorités de la politique de cohésion.

2.2 Le Brexit est synonyme d'incertitude

Le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne aura de profondes répercussions sur la taille du CFP pour la période post-2020. La nature des futures relations entre le Royaume-Uni et l'UE et la complexité du mécanisme des recettes budgétaires de l'UE sont deux éléments qui font qu'il est difficile de chiffrer avec précision le coût de la sortie du Royaume-Uni pour la période post-2020.

Il n'y a pas de consensus parmi les experts quant à l'impact du Brexit sur le budget de l'UE². Quoi qu'il en soit, le résultat des négociations du Brexit - et le calendrier de sortie du Royaume-Uni en particulier - font peser de grandes incertitudes sur la future planification budgétaire de l'UE.

Sommes-nous absolument certains que le budget de l'UE sera réduit ?

Le groupe S&D du Parlement européen a été prompt à réagir au document de réflexion de la [Commission européenne sur l'avenir des finances de l'UE](#) pour demander un « cadre financier pluriannuel plus élevé » pour l'après-2020. Toutefois, les États membres sont pour l'instant peu enclins à compenser la contribution actuelle du Royaume-Uni au budget de l'UE après 2020, par exemple en relevant le plafond des contributions nationales au budget de l'UE (fixé à 1,23 % du RNB de l'UE pour 2014-2020).

La [Déclaration sur le Brexit de la Commission Arc Atlantique](#) et la Déclaration de Cardiff de la CRPM (devant être adoptées à l'Assemblée Générale 2017 de la CRPM) appellent à la mise en place d'instruments budgétaires afin d'atténuer l'impact du Brexit sur les régions.

2.3 Le timing est primordial

Le Brexit crée également un défi considérable en ce qui concerne le processus législatif de la proposition de budget de l'UE pour l'après-2020. **Le commissaire européen chargé du budget, M. Oettinger, prévoit de publier un paquet législatif d'ici mai 2018**, ce qui ne laisserait que 11 mois pour mener à bien les négociations avec le Conseil et le Parlement européen avant la fin du mandat du Parlement actuel³.

Il s'agit d'un défi considérable :

- pour les colégislateurs, sachant qu'il a fallu deux ans et demi de négociations avant qu'un accord puisse être conclu pour le précédent CFP.
- pour les programmes en gestion partagée, qui sont déjà critiqués quant à la lenteur de l'utilisation des fonds précisément en raison d'un accord très tardif pour le CFP 2014 - 2020 (décembre 2013).

Vers un budget communautaire quinquennal ?

L'une des options suggérées dans le document de réflexion pour accroître la flexibilité du budget consiste à réduire la durée du CFP de 7 à « 5 + 5 ans », avec une obligation de révision à mi-parcours.

Ce que cela implique pour la CRPM

La CRPM n'a pas encore pris position sur un éventuel budget communautaire quinquennal. Une période de programmation de cinq ans pourrait s'avérer contre-productive étant donné que de nombreuses politiques communautaires, telles que la politique de cohésion, poursuivent des objectifs à long terme. Raccourcir la durée du CFP semble également mal avisé, compte tenu de la longueur habituelle des négociations du CFP.

² Certains experts ([Notre Europe](#)) estiment le coût du retrait du Royaume-Uni à 10 milliards d'euros par an, tandis que d'autres ([CEPS](#)) ont minimisé l'impact négatif de la perte de l'adhésion du Royaume-Uni à l'UE en raison de la contribution qu'il devrait apporter pour accéder au marché unique de l'UE (s'il choisit l'option « Norvège »), ou par le biais de tarifs douaniers.

³ La dernière session plénière du Parlement européen est prévue en avril 2019.

Ce qui est absent du document de réflexion sur l'avenir des finances de l'UE – opinion de la CRPM

- Alors que le document de réflexion sur le financement de l'UE défend dans une certaine mesure les acquis de la politique de cohésion dans sa première partie, il se contredit en **suggérant un rôle mineur pour la cohésion dans quatre des cinq scénarios de réforme du budget de l'UE.**
- Le document de réflexion **n'aborde pas non plus le rôle des régions en termes d'intégration européenne et de communication sur l'Europe auprès des citoyens.**
- Il **ne se préoccupe pas de la question cruciale de la taille du budget européen et ne propose quasiment aucune solution** susceptible de permettre d'ajouter de nouvelles ressources propres.
- Le document de réflexion **n'indique pas clairement une suite à la stratégie Europe 2020.**

3. Que financera le budget de l'UE après 2020 ?

Après avoir établi le contexte difficile de la réforme du budget de l'UE, cette section aborde plus spécifiquement les options sur la table concernant le choix des priorités du budget de l'UE pour la période post-2020, en se concentrant spécifiquement sur les domaines prioritaires de la CRPM.

Une grande partie du débat des prochains mois portera sur les questions suivantes :

- Parvenir à un équilibre délicat entre les **nouvelles priorités** et les **politiques historiques de l'UE** (la PAC et la politique de cohésion principalement) soutenues par le budget de l'UE.
- La manière dont les **politiques et les programmes actuels** considérés comme efficaces l'emporteront sur les politiques historiques de l'UE.
- La façon selon laquelle les **domaines prioritaires de la CRPM** devront évoluer après 2020.

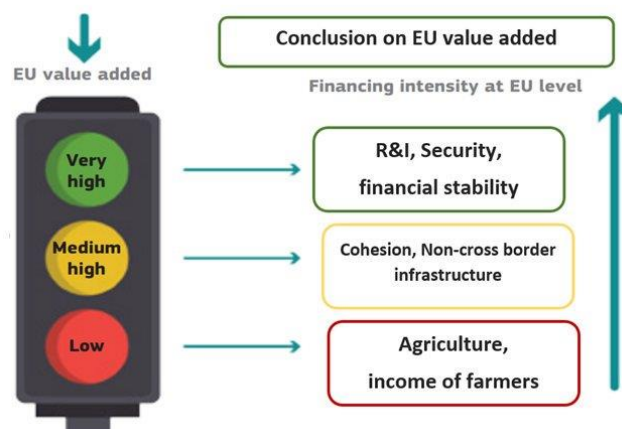


Figure 1 : Valeur ajoutée du budget de l'UE par domaine de politique⁴

⁴Graphique présenté par Daniel Gros, directeur du CEPS (Centre for European Policy Studies), lors de la [Conférence sur l'avenir des Finances de l'UE](#), septembre 2017.

3.1 De nouvelles priorités demandant un soutien budgétaire de l'UE

Le document de réflexion sur l'avenir des finances de l'UE confirme une tendance soulignée dans la dernière [Note technique de la CRPM sur l'avenir du budget de l'UE](#) (février 2017), à savoir des priorités émergentes au niveau européen redéfinissant la place (et le rôle) des politiques et programmes européens établis.

« À l'avenir, la gestion des migrations, la sécurité intérieure et extérieure, le contrôle des frontières extérieures, la lutte contre le terrorisme et la défense devront être budgétisés dans une perspective à plus long terme. »⁵

Nombre de ces priorités émergentes sont évoquées dans le document de réflexion et dans le discours du président Juncker sur l'état de l'Union en 2017.

- **Défense.** Les projets d'une Union européenne de défense à l'horizon 2025 seraient en partie soutenus par une contribution budgétaire de l'UE de 1,5 milliard d'euros par an. Cela représenterait un budget de 10,5 milliards d'euros sur une période de sept ans. À titre de comparaison, le financement total des programmes de coopération territoriale européenne s'élève à 9,2 milliards d'euros pour la période 2014-2020. Günther Oettinger, Commissaire européen au budget, soutient fermement ce transfert des ressources de l'UE en faveur d'un programme de recherche et de programmes politiques communautaires ambitieux dans le domaine de la défense, ce qu'il a rappelé lors de la [conférence sur l'avenir des finances de l'UE](#) en septembre 2017.
- **Migration.** L'hypothèse sous-jacente est que la migration et le contrôle des frontières extérieures bénéficieront d'une part plus importante du budget de l'UE que dans le CFP actuel⁶.
- **Un budget pour la zone euro.** Les plans d'un dispositif budgétaire pour les pays de la zone euro se dessinent lentement. Il n'y a pas de consensus sur la question de savoir si un budget de la zone euro se limiterait à prévenir les chocs dans la zone euro ou si son rôle devrait être plus large pour contribuer à réduire le chômage, soutenir la convergence fiscale et les investissements, [comme l'a défendu le président français Emmanuel Macron](#).

Le président de la Commission, Jean-Claude Juncker, a confirmé dans son discours sur l'état de l'Union que le budget pour l'après-2020 devrait inclure une ligne budgétaire pour la zone euro.⁷

Ce que cela implique pour la CRPM

Compte tenu des priorités nouvelles et émergentes au niveau européen, le risque de réduction du champ d'application des politiques communautaires existantes pour faire place à de nouvelles politiques n'a jamais été aussi grand.

⁵Extrait du discours du président Juncker sur l'état de l'Union, 13 septembre 2017

⁶Le président Juncker a déclaré ceci : « Il y a un certain nombre de nouveaux défis, [tels que] la gestion de l'immigration irrégulière et des réfugiés, y compris l'intégration et le contrôle des frontières extérieures, pour lesquels le budget de l'UE devra faire plus qu'aujourd'hui ».

⁷« Nous n'avons pas besoin d'un budget pour la zone euro, mais d'une ligne budgétaire forte pour la zone euro au sein du budget de l'UE. »

Une ligne budgétaire de la zone euro au sein du budget de l'UE soulève des questions sur le rôle d'un tel budget vis-à-vis d'autres politiques d'investissement existantes, telles que la politique de cohésion.

3.2 Un Horizon 2020 élargi, un MIE renforcé et un FEIS plus important

Outre les priorités mentionnées ci-dessus, qui devraient faire l'objet d'un traitement préférentiel dans le prochain budget de l'UE, on observe des signaux forts indiquant le renforcement d'un certain nombre de politiques communautaires existantes.

- ***Vers un doublement du budget pour Horizon 2020 ?***

Un rapport du [groupe indépendant de haut niveau sur la maximisation de l'impact des programmes de recherche et d'innovation de l'UE](#) (rapport Lamy), publié en juillet dernier, a formulé des recommandations en faveur d'un renforcement d'Horizon 2020 pour le prochain CFP.

Il préconise notamment de porter le budget pour le prochain programme-cadre (FP9) à au moins 120 milliards d'euros pour l'après-2020, compte tenu du succès du programme actuel et l'enjeu du sous-financement de projets de qualité.

Le rapport demande également que le FP9 agisse comme un véritable programme d'investissement qui « *définirait l'agenda en ce qui concerne la recherche et les investissements pour les fonds structurels* ».

- ***Un mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) renforcé pour l'après 2020 ?***

Les [journées « Connecting Europe »](#) à Tallinn les 21 et 22 septembre 2017 ont fourni d'importants indices quant au rôle et à la place que pourrait jouer le MIE après 2020.

La forte réserve de projets, le taux d'absorption élevé du MIE (92 % en septembre 2017) et le soutien quasi unanime du Parlement et des États membres sur son efficacité font qu'il est probable que le MIE demeure un élément permanent du budget de l'UE pour l'après-2020.

À l'instar d'Horizon 2020, les organisations de transport⁸ et les députés européens appellent conjointement à augmenter le budget du MIE pour l'après-2020, Dominique Riquet (Vice-président de la commission TRAN) allant jusqu'à proposer un budget de 70 milliards d'euros (contre 30,4 milliards d'euros pour la période actuelle).

Une combinaison du MIE et du Fonds européen d'investissements stratégiques (FEIS) est également soutenue à l'unanimité, à condition qu'un montant accru du FEIS soit consacré aux infrastructures de transport (seulement 9 % jusqu'à présent) et que le type de projet devant être soutenu par des subventions, des prêts ou une combinaison des deux soit clarifié.

- ***Un FEIS plus important***

Les plans de poursuite et d'expansion du plan d'investissement pour l'Europe après 2020 sont en cours depuis un certain temps déjà. Le FEIS « 2.0 » devrait mobiliser au moins 500 milliards d'euros d'investissement pendant la période post-2020.

⁸20 organisations de transport ont signé un manifeste intitulé « plus de budget européen pour le transport, le meilleur plan d'investissement pour l'Europe »

3.3 Qu'est-ce que cela signifie pour les domaines prioritaires de la CRPM ?

Après avoir examiné les options concernant le rôle du budget de l'UE et son orientation probable pour l'après 2020, cette sous-section aborde brièvement les conséquences possibles pour les domaines prioritaires de la CRPM, à savoir la politique de cohésion, les affaires maritimes et l'accessibilité.

- **Politique de cohésion**

En dépit de certains messages positifs concernant la contribution de la politique de cohésion à l'effort d'investissement européen dans le document de réflexion sur les finances de l'UE, il va sans dire que la politique est soumise à une pression considérable.

Les récents développements suggèrent d'utiliser les **fonds de la politique de cohésion comme incitation pour encourager les États membres à mettre en œuvre des réformes structurelles** ou pour que la politique de cohésion soit **simplement subordonnée au programme Horizon 2020**, comme le suggère le rapport Lamy, remettent en cause la « raison d'être » de la politique.

Ces questions sont abordées plus spécifiquement dans la note technique de la CRPM « Un avenir pour la politique de cohésion ? Des pistes de réforme » d'octobre 2017.

- **Affaires maritimes**

Les politiques et les fonds destinés à soutenir les questions maritimes ne sont hélas pas traités directement dans le document de réflexion sur les finances de l'UE. Toutefois, certaines des critiques formulées dans le document à l'encontre de la politique agricole commune et de la politique de cohésion peuvent facilement être transposées à la politique commune de la pêche et au Fonds européen pour la mer et la pêche (FEAMP).

En particulier, l'adoption tardive du règlement relatif aux fonds ESI et le démarrage laborieux des programmes opérationnels sont utilisés par les détracteurs de la politique de cohésion comme prétexte pour conclure que les fonds ESI sont inefficaces et que leur portée devrait être réduite. Ceci est particulièrement vrai pour le règlement relatif au FEAMP qui a été adopté en mai 2014, cinq mois après le début de la période de programmation.

En outre, l'idée proposée dans le document de réflexion sur les finances de l'UE d'un fonds d'investissement unique en vue de fusionner les cinq fonds ESI n'est pas sans risques, en particulier en ce qui concerne le soutien à la politique commune de la pêche et à la politique maritime intégrée, qui pourrait ne pas être garanti dans le cas d'un tel scénario.

La CRPM est d'avis que le FEAMP est fondamental pour soutenir la politique commune de la pêche.

Toute réduction budgétaire significative équivaldrait à réduire l'ambition à long terme de l'UE en matière de gestion durable des ressources marines vivantes et de garantie d'un niveau de vie équitable pour les communautés de pêcheurs. Cela réduirait également la capacité de l'UE à développer une ambition à long terme en faveur d'une croissance bleue durable par le biais de la politique maritime intégrée.

- **Transport et accessibilité**

Comme mentionné ci-dessus, il y a un réel intérêt de la part des différentes parties à renouveler - et potentiellement renforcer - le MIE pour la période post-2020. Ce soutien n'est pas forcément une bonne nouvelle pour la CRPM et ses régions, cependant :

- Il n'est toujours pas **question de politiques et mécanismes de financement communautaires en faveur des transports qui prennent en compte « l'accessibilité » comme une priorité** – une demande politique que la CRPM formule depuis longtemps. La Commission européenne (DG MOVE) semble plus intéressée à améliorer la « connectivité » lorsqu'il s'agit de la mise en œuvre du MIE, ce qui constitue une tout autre priorité.
- Comme mentionné dans les précédents documents de la CRPM, la question du **financement des besoins européens en infrastructures de transport est en jeu**. Depuis 2014, 95 % de la dotation du MIE a été allouée à des projets sur 9 corridors prioritaires traversant l'Europe (principalement dans le sens nord-sud), et seulement 5 % à des projets situés sur le réseau global. Il en va de même pour les autoroutes de la mer - le « volet maritime du RTE-T » - qui laisse également de côté les ports périphériques et insulaires.⁹
- **Il y a une forte pression pour que les instruments financiers** (via le FEIS ou par le biais du MIE lui-même) **soient plus largement utilisés à l'avenir** – ce qui pose problème pour certaines régions de la CRPM à l'extrême périphérie de l'Europe.
- Dans le point ci-dessus (et qui n'est pas abordée dans le document de réflexion de l'UE) se trouve la question de la rationalisation de l'aide aux projets de transport via le budget de l'UE. **La question de savoir si une partie du FEDER, une partie du FEIS et du MIE resteront consacrés au soutien des transports devra être abordée**, avec la possibilité réelle que ces programmes et instruments soient fusionnés et rationalisés à l'avenir.
- **Contrairement à la politique de cohésion, qui repose sur les principes du partenariat et de la gouvernance multiniveaux, le MIE est géré de manière centralisée et est basé sur des appels à propositions**. Le futur MIE devrait être inclure des dispositions prévoyant un partenariat significatif avec les autorités régionales.

4. Élaboration d'une vision de la CRPM pour l'avenir du budget de l'UE

Le secrétariat de la CRPM suggère de s'appuyer sur les positions politiques adoptées sur les domaines prioritaires de la CRPM depuis son assemblée générale de 2016 afin de **développer une vision globale du budget de l'UE pour la période post-2020 répondant aux demandes et aux besoins des Régions périphériques et maritimes**, et s'inscrivant dans un esprit de cohésion sociale, économique et territoriale. Cette vision sera **centrale dans la deuxième phase de la réflexion de la CRPM** sur le futur de l'Europe.

⁹ Voir les communications récentes de la CRPM en ce sens : l'un des [principes du MIE post-2020](#), l'un demandant une [amélioration des alignements des corridors](#), et l'autre proposant une [politique renouvelée pour les AdM](#).

La vision de la CRPM sera soumise à l'adoption par les membres lors de la réunion du Bureau politique de la CRPM en mars 2018.

Il est suggéré que celle-ci soit élaborée en répondant aux questions clés suivantes :

- **Faut-il rationaliser le budget de l'UE pour soutenir de nouvelles priorités** sans mettre en péril les politiques existantes de soutien au développement régional (politique de cohésion en particulier) ?

La CRPM travaille sur des scénarios et des concepts en vue de moderniser la politique de cohésion (voir la note technique de la CRPM sur la politique de cohésion d'octobre 2017)

- **La CRPM devrait-elle se prononcer sur l'ajout de nouvelles « ressources propres » au budget de l'UE ?**
Tel est l'avis exprimé par le Comité des régions dans un [récent rapport appelant à une réforme des ressources propres](#) préparé par Isabelle Boudineau, vice-présidente de la région Nouvelle-Aquitaine, groupe PSE.
- **La CRPM devrait-elle demander une hausse du budget de l'UE** pour la prochaine période de programmation compte tenu de l'augmentation du nombre de priorités devant être financées par le CFP ?
- **Comment les projets d'infrastructure** (projets de transport en particulier) **devraient-ils être soutenus** au cours de la prochaine période de programmation ?
- **Comment les questions maritimes devraient-elles être financées dans la période post-2020 et quel sera l'avenir du FEAMP ?**



Personne à contacter : Nicolas Brookes, Directeur de la CRPM
E-mail : nicolas.brookes@crpm.org

La Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM) rassemble quelque 160 Régions issues de 25 États de l'Union européenne et au-delà.

Représentant près de 200 millions de citoyens, la CRPM agit en faveur d'un développement plus équilibré du territoire européen.

Elle opère à la fois comme un *think tank* et un lobby pour les Régions. Son principal objectif se concentre sur la cohésion sociale, économique et territoriale, les politiques maritimes et l'accessibilité.

www.cpmr.org

CONTACT :

6, rue Saint-Martin, 35700 Rennes
Tél. : + 33 (0)2 99 35 40 50

Rond-Point Schuman 14, 1040 Brussels
Tél. : +32 (0)2 612 17 00

E-mail : Secretariat@crpm.org ; Site Web : www.cpmr.org

Réf. : CRPMNTP170020